



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

INTRODUCTION

Amarenco Group est un producteur international d'énergie renouvelable, répondant au besoin d'une énergie plus propre tout en respectant les écosystèmes et les personnes. Nous sommes conscients qu'une nouvelle réalité est nécessaire pour assurer la prospérité future pour tous et nous voulons être un acteur du changement vers ce monde 2.0 et au-delà.

Chez Amarenco, nous nous engageons à être une entreprise citoyenne lors de nos échanges avec nos collaborateurs, fournisseurs ainsi que dans les communautés dans lesquelles nous intervenons. Pour assurer une approche cohérente quant à nos valeurs à travers notre chaîne logistique, nous exigeons de nos partenaires, fournisseurs et des fournisseurs de nos fournisseurs d'avoir ou d'adopter une politique d'entreprise correspondant à la nôtre. Notre Code de Conduite s'étend donc à nos fournisseurs, sous-traitants, fournisseurs de services, dont les apporteurs d'affaires, ainsi qu'à tous les tierces parties qui travailleraient pour le compte d'Amarenco Group. De ce fait, dès lors qu'il sera fait mention de fournisseurs et/ou de sous-traitants dans le Code de Conduite Fournisseurs et Sous-traitants, cela fera référence aux parties mentionnées ci-dessus. Tous les fournisseurs et sous-traitants mesurant les impacts de leur Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), développant des pratiques d'amélioration et ayant des résultats positifs quant à leurs RSE, seront avantagés durant les relations d'affaires avec Amarenco Group et nos sociétés sœurs.

Notre mission est d'aider nos clients à atteindre la neutralité carbone, à accroître leur compétitivité économique et à créer des sources de valeur supplémentaires pour eux-mêmes et leurs communautés locales tout en parvenant à régénérer l'écosystème terrestre. De plus, Amarenco Group soutient les objectifs de développement durable établis par les Etats membres des Nations Unies, et prône cinq valeurs : Écologie humaine, Engagement, Agilité, Esprit pionnier et Unité. Les principes d'Amarenco Group s'appliquent à tous nos employés et nous donnent des fondations solides pour nos activités à l'échelle mondiale. De ce fait, nos fournisseurs et sous-traitants se doivent de s'assurer que leurs collaborateurs et partenaires appliquent les mêmes principes. Nous sommes certains que cet engagement vers une conduite éthique et intègre est une fondation solide pour maintenir une relation commerciale de confiance basée sur des valeurs partagées.

En acceptant le présent Code, vous vous engagez également à respecter à la lettre toutes les lois nationales des pays où vos opérations pour le compte d'Amarenco sont situées et à respecter les règles internationales suivantes :

- > Déclaration universelle des droits de l'homme
- > Les conventions clés de l'OIT
- > Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme

Il est de votre ressort d'assurer que tous vos employés, sous-traitants, et autres parties travaillant pour vous pour le compte d'Amarenco Group, soient informés et adhèrent aux prérequis décrits dans le Code de Conduite des Fournisseurs et Sous-traitants. Le Code de Conduite des Fournisseurs et Sous-traitants doit être signé et nous être envoyé dès lors que vous, ou une tierce partie, travaille pour le compte d'Amarenco Group. Si vous avez des questions quant à notre Code, nous vous prions de vous rapprocher de votre point de contact au sein d'Amarenco Group.

Conformité avec le Code de Conduite des Fournisseurs et Sous-traitants

Fournisseurs et sous-traitants doivent attentivement examiner notre Code de Conduite des Fournisseurs et Sous-traitants.

Fournisseurs et sous-traitants ont pour responsabilité de garantir que le Code de Conduite des Fournisseurs et Sous-traitants est respecté. Vous ne devez agir d'aucune manière qui décrédibiliserait votre engagement envers notre Code.

Nous nous réservons le droit de vérifier si vous êtes en adéquation avec notre Code et ses principes lors d'audits aléatoires sans préavis. Fournisseurs et sous-traitants se doivent de nous fournir les informations nécessaires et exactes, ainsi que de garantir l'accès aux représentants d'Amarenco qui vous sollicitent pour vérifier si vous vous conformez aux prérequis de notre Code.

Vous vous devez d'accepter d'améliorer et de corriger les déficiences envers le Code qui seraient découvertes.

1 RESPONSABILITE SOCIALE

AMARENCO GROUP S'ENGAGE A PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET DES PRATIQUES POSITIVES A TRAVERS SA CHAINE LOGISTIQUE. NOUS SOUHAITONS TRAVAILLER AVEC DES FOURNISSEURS ET DES SOUS-TRAITANTS RESPONSABLES QUI PARTAGENT NOS PRINCIPES ET VALEURS. AMARENCO GROUP A POUR OBJECTIF DE TRAVAILLER COLLECTIVEMENT, ET DE CREER UN ENVIRONNEMENT PROPICE A LA TRANSPARENCE. NOUS ACCORDONS DE L'IMPORTANCE AU RESPECT ET A LA CONFIANCE MUTUELLE AU SEIN MEME D'AMARENCO GROUP AINSI QU'AVEC NOS FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS.

En tant que fournisseur, sous-traitant, ou entreprise partenaire, vous devez avoir un plan d'action qui traite des points suivants et garantir :

- > Le maintien d'un environnement de travail exempt de préjugés, de violence et de harcèlement.
- > Qu'aucune personne ne sera soumise à une discrimination dans quelque aspect que ce soit de la relation de travail, y compris le recrutement, l'embauche et l'intégration, la rémunération, les

avantages sociaux, les affectations professionnelles, l'accès à la formation, l'avancement, la discipline, le licenciement ou la retraite.

- > Le respect des principes internationaux énoncés dans l'introduction de ce document.
- > La reconnaissance de la valeur des êtres humains.
- > Le traitement avec respect de vos employé(e)s : de leur santé, sécurité et droits humains fondamentaux qui doivent être protégés et promus.
- > De ne pas conclure d'accords ni financer des projets qui pourraient financer directement ou indirectement le terrorisme de quelque nature qu'il soit.
- > De ne tolérer aucune forme de travail des enfants. Nul ne doit être employé en dessous de 15 ans ou en dessous de l'âge d'achèvement de la scolarité obligatoire, le plus élevé étant retenu.
- > De ne jamais utiliser ou tolérer le trafic d'êtres humains, le travail forcé, et/ou d'enfants comme définis par les conventions clés de l'OIT.
- > Le paiement juste de vos employés, en accord avec le respect des lois locales sur les salaires, et vous assurer que les salaires correspondent au salaire minimum légal pour que vos employés puissent subvenir à leurs besoins fondamentaux et essentiels.
- > De vous assurer que les heures de travail de vos employés et leurs heures supplémentaires ne dépassent pas les limites légales du nombre d'heures de travail hebdomadaire autorisées. Si des limites n'ont pas été mises en place, nous recommandons que vos employés ne travaillent pas plus de soixante heures par semaine, heures supplémentaires comprises.
- > De vous assurer que vos employés aient un jour complet de repos minimum par semaine.
- > De ne tolérer aucune forme d'esclavage, de travail forcé ou de traite des êtres humains au sein de notre entreprise ou de notre chaîne d'approvisionnement. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils disposent de processus satisfaisants pour gérer les risques associés à l'esclavage moderne au sein de leur entreprise. Tout fournisseur, prenant connaissance de tout esclavage réel ou présumé, travail forcé ou trafic d'êtres humains dans sa chaîne d'approvisionnement au titre de tout produit ou service, est tenu de le corriger et de le communiquer immédiatement à l'adresse mail listen@amarencogroup.com, au chef de projet concerné ou au responsable de l'exécution du projet du Groupe Amarenco. Amarenco Group se désengagera immédiatement et cessera de travailler avec toute organisation qui ne corrige pas de telles pratiques, les perpétue et/ou les soutient.

2 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

AMARENCO GROUP ATTEND DE SES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS DE DEMONTRER UNE COMPREHENSION CLAIRE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, DES IMPACTS ET DES RESPONSABILITES ASSOCIES AUX PRODUITS VENDUS ET SERVICES QU'ILS ASSURENT. AMARENCO GROUP S'ENGAGE A FAIRE DES CHOIX POSITIFS POUR REDUIRE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL. NOUS COMPRENONS LA NATURE, AINSI QUE LA PORTEE DE NOTRE IMPACT, ET L'IMPORTANCE DE TRAVAILLER AVEC LES PARTENAIRES DE NOTRE CHAINE LOGISTIQUE POUR LE REDUIRE.

En tant que fournisseur, sous-traitant, ou entreprise sœur, vous devez avoir un plan d'action qui traite des points suivants et garantir :

- > De veiller à ce que vos décisions et actions n'aient jamais d'effet négatif sur le développement humain et la biodiversité environnementale, dans toutes vos activités et à toutes les étapes du cycle de vie d'un projet, jusqu'au démantèlement des usines. Nous vous encourageons à partager avec nous vos idées pour améliorer l'impact environnemental de notre activité.
- > D'évaluer les impacts potentiels de nos activités sur les émissions de carbone et la biodiversité.
- > De réduire vos déchets en travaillant à développer vos produits et leurs emballages pour qu'ils soient le plus recyclable possible, et/ou gérer tous les déchets produits par votre activité.
- > D'être un gardien de l'environnement humain et naturel de nos sites, si votre intervention a lieu sur un site exploité par Amarenco Group ou l'une de nos filiales ou entreprises sœurs.
- > De trouver les meilleures solutions à une échelle locale dès que cela est possible.
- > De minimiser l'utilisation d'énergie et de fuel lors de vos opérations, se fournir en énergie renouvelable, et utiliser des technologies renouvelables quand cela est possible.
- > Le soutien du mouvement international pour atteindre la neutralité carbone.

3 SECURITE, SANTE ET QUALITE

AMARENCO GROUP RECONNAIT QU'INTEGRER DE SOLIDES PRATIQUES DE GESTION DE SECURITE ET SANTE DANS TOUS LES ASPECTS DE NOTRE ACTIVITE EST ESSENTIEL. FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS DOIVENT S'ENGAGER DANS LA CREATION D'UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SECURISE ET SAIN POUR TOUS LEURS EMPLOYES. AMARENCO GROUP A POUR BUT DE SE FOURNIR UNIQUEMENT EN PRODUITS QUI CORRESPONDENT A SES OBJECTIFS ET QUI RENCONTRENT OU DEPASSENT SES ATTENTES. NOUS EXIGEONS QUE LES PRODUITS FAISANT PARTIE DE NOTRE CHAINE LOGISTIQUE SE SOUMETTENT A TOUTES LES LOIS APPLICABLES.

En tant que fournisseur, sous-traitant, ou entreprise sœur, vous devez avoir un plan d'action qui traite des points suivants et garantir :

- > Le maintien un environnement de travail sûr et sain.
- > De prendre les mesures nécessaires pour d'éviter contre toute menace à l'encontre de vos employés.
- > L'identification, l'évaluation, et le contrôle des travailleurs qui sont exposés à des tâches demandant un effort physique, incluant le travail manuel, le port de charges lourdes, ainsi que les tâches répétitives et les travaux de montage exigeant beaucoup de force.
- > De compenser les travailleurs qui se blessent ou endommagent leur santé en travaillant pour vous.
- > De fournir des infrastructures propres et sécurisées, incluant des sanitaires propres, un accès à l'eau potable, une salle de repas et un lieu de stockage.
- > De fournir un abri pour les employés travaillant en extérieur qui puisse les protéger contre le froid ou la chaleur.
- > De fournir uniquement des produits qui sont appropriés pour notre chaîne logistique, et qui sont sans danger à manipuler et entreposer.

- > De fournir uniquement des produits qui sont en adéquation avec nos objectifs et remplissent nos exigences de qualité.

4 COMPORTEMENTS ETHIQUES

AMARENCO GROUP ATTEND DE SES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS D'AVOIR LES PLUS HAUTS STANDARDS CONCERNANT LEUR INTEGRITE. TOUTES FORMES DE CORRUPTION, TELLES QUE LA FRAUDE, L'EXTORSION, LE CHANTAGE (INCLUANT LES FACILITES DE PAYEMENTS), LE DETOURNEMENT, ET TOUT EFFRACTION CONTRE LA LOI, SONT STRICTEMENT INTERDITS ET ENTRAÎNERONT UNE RUPTURE IMMEDIATE DE CONTRAT AVEC AMARENCO GROUP ET SES COMPAGNIES SŒURS. CES TERMES S'APPLIQUENT A TOUS NOS FOURNISSEURS, AUX FOURNISSEURS DE NOS FOURNISSEURS, AINSI QU'À NOS SOUS-TRAITANTS.

En tant que fournisseur, sous-traitant, ou entreprise sœur vous devez avoir un plan d'action qui traite des points suivants et garantir :

- > De vous opposer à toute forme de blanchiment d'argent, vous conformer à toutes les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et prendre des mesures pour empêcher que nos transactions financières soient utilisées par d'autres pour blanchir de l'argent. Avant de conclure un contrat, vous devez veiller à ce que ce dernier soit légalement établi et mène des activités respectueuses de la loi.
- > D'agir de manière professionnelle, équitable et intègre dans toutes vos relations commerciales partout où vous opérez et mettre en œuvre et appliquer des systèmes efficaces de lutte contre la corruption.
- > De ne jamais accepter ou donner un pot-de-vin, un paiement de facilitation, une ristourne ou tout autre paiement inapproprié pour quelque raison que ce soit.
- > Qu'en aucune circonstance vous ne pouvez offrir une chose de valeur, quelle qu'elle soit, ainsi que de l'argent dans le but d'influencer indûment les actions des employés d'Amarencο Group ou ses représentants, ou afin d'obtenir un avantage.
- > De ne jamais offrir de cadeaux ou de divertissements aux employés d'Amarencο Group, ou ses représentants dans des circonstances qui peuvent créer l'apparence d'irrégularités.
- > De ne jamais accepter ou donner un pot-de-vin, un paiement de facilitation, une ristourne ou tout autre paiement inapproprié pour quelque raison que ce soit. Veuillez consulter nos politiques anti-corruption, anti-pots-de-vin et anti-fraude.
- > De veiller à respecter la lettre et l'esprit des lois dans tous les pays où nous opérons. Lorsqu'il existe une différence entre une loi locale et notre Code, vous devez chercher à appliquer la norme la plus élevée.
- > D'éviter les activités pouvant donner lieu à une violation des lois antitrust en vigueur dans les pays où Amarencο Group exerce des activités commerciales.
- > De respecter toutes les lois et réglementations de commerce international applicables dans l'import-export, et/ou le transfert de biens et services, ce qui inclut les logiciels et la technologie.
- > De protéger et promouvoir nos actifs, éviter d'y nuire et vous assurer qu'ils ne sont pas utilisés frauduleusement lorsqu'ils sont sous votre responsabilité ou celle de vos sous-traitants. Vous êtes tenu de contribuer à la protection et à la préservation des actifs d'Amarencο Group contre toute forme de dégradation et de dommage, de vol ou de détournement et, en particulier, l'utilisation à des fins personnelles.

- > Que les actifs des entités d'Amarencο Group ne doivent être utilisés qu'à des fins professionnelles, dans des conditions légitimes et avec les autorisations légitimes.
- > Que les salarié(e)s constatant que les mesures de protection sont insuffisantes doivent alerter Amarencο Group. Il en est de même si vous prenez connaissance de tout vol, tentative de vol, piratage, espionnage, sabotage ou dommage.
- > D'avoir en place des processus et procédures juridiques internes auxquels tous vos collaborateurs doivent se soumettre (en particulier, les Règles d'entreprise contraignantes validées par les autorités européennes de protection des données), pour protéger et transférer les données personnelles.